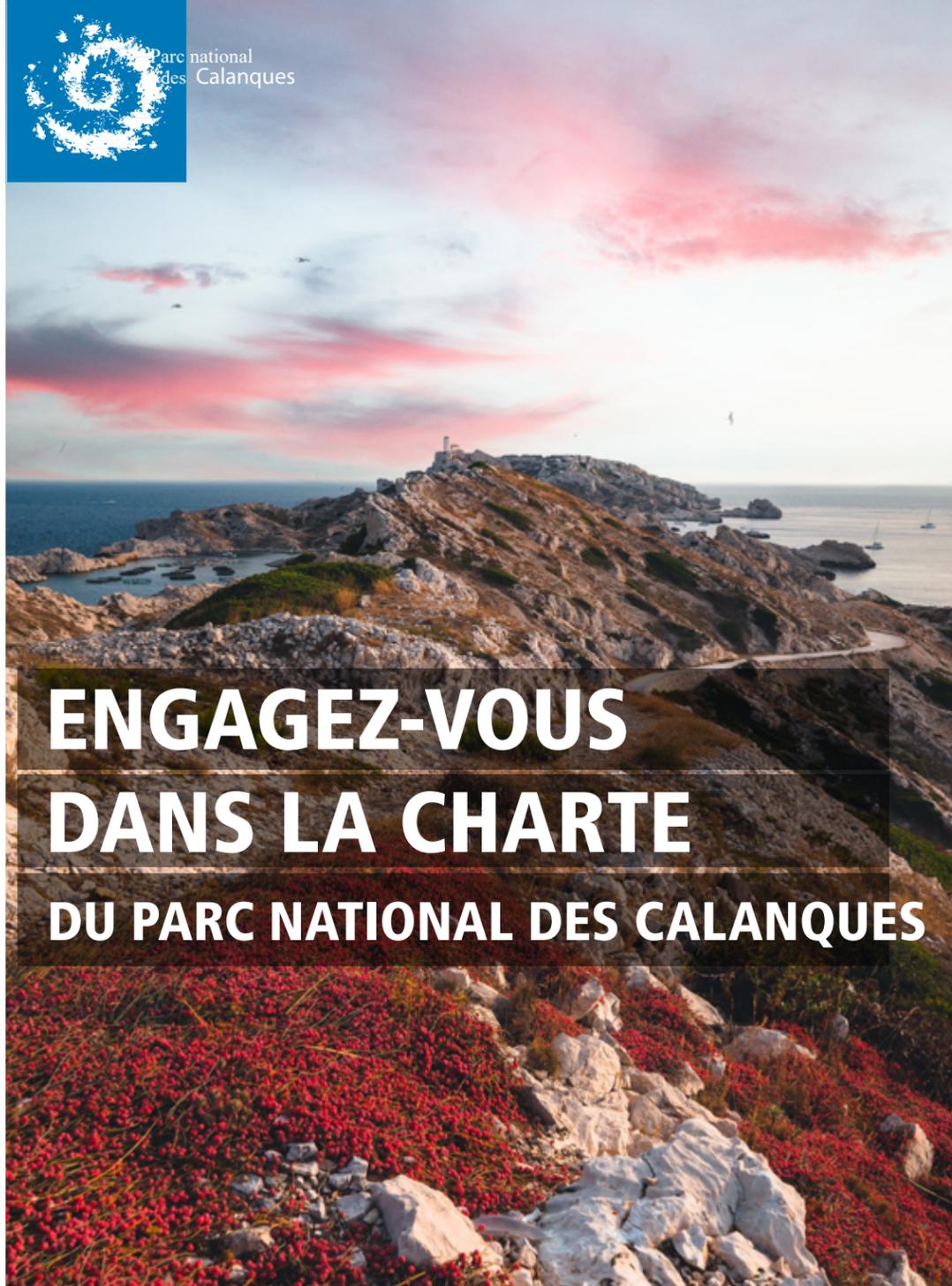


L'ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE EN 6 ÉTAPES

L'application de la charte du Parc national doit être évaluée tous les 12 ans. Ce document présente les résultats de l'évaluation 2012-2024. Les prochaines évaluations auront lieu à mi-parcours, en 2030, puis à la fin de la période d'application, en 2036.



01 Référentiel d'évaluation



02 Avis des habitants



03 Diagnostic du territoire



04 Consultation des acteurs



05 Rapport d'évaluation



06 Vote en CA



SONDAGE AUPRÈS DE LA POPULATION LOCALE

Les habitants et usagers de la Métropole Aix-Marseille se sont exprimés sur le projet de Parc national. Les enjeux majeurs du projet de Parc national, exprimé par les habitants et usagers de la métropole.

Les habitants ont exprimé un fort attachement émotionnel au Parc national. Ils le perçoivent comme un sanctuaire de biodiversité à protéger (92 % des répondants) et un espace naturel de loisir et de déconnexion (60 % des répondants).

Les habitants ont une bonne compréhension globale et acceptation du Parc national, de son projet et de ses actions (80 % des répondants).

Une volonté de mieux comprendre les enjeux écologiques sur le territoire via un effort de vulgarisation de la connaissance scientifique.

Un souhait d'être davantage impliqués dans les prises de décision et d'agir concrètement auprès du Parc national grâce à des actions participatives.



ENJEUX MAJEURS

Le diagnostic du territoire réalisé en 2023 souligne les nombreuses avancées sur le territoire et notamment :

- La maîtrise et réduction des rejets (Alteo et émissaire de Cortiou) ;
- La maîtrise du risque incendie grâce à une forte collaboration entre pouvoirs publics ;
- La restauration des habitats naturels littoraux et la renaturation des sols ;
- L'innovation et les nombreuses initiatives de gestion, visant à limiter les impacts de la fréquentation sur l'espace naturel.

La majeure partie des pressions identifiées à la création du Parc national, sur les espèces et les habitats, perdurent voir s'amplifient :



Augmentation de la fréquentation à terre comme en mer



Pollutions



Risque incendie



Réchauffement climatique



Espèces exotiques envahissantes (agave, figuier de Barbarie, etc.)



Artificialisation de l'aire d'adhésion et pression foncière



CONCLUSION

Au terme de l'évaluation, le conseil d'administration du Parc national a voté à l'unanimité le renouvellement de la Charte, valable jusqu'en 2039 (15 ans). Ses 13 objectifs et ses 4 grandes orientations continuent de constituer un cap ambitieux et fédérateur.

Plusieurs recommandations ressortent de l'évaluation des 12 années de mise en œuvre de la charte :



Prendre en compte les changements climatiques



Concilier fréquentation et préservation



Gérer le patrimoine naturel



Renforcer l'engagement de tous



Gérer durablement les ressources halieutiques en associant les pêcheurs



Renforcer l'adhésion à la charte par les collectivités et les partenaires

DES DÉFIS À RELEVER

- Partager et vulgariser les connaissances scientifiques.
- Renforcer les initiatives dans les quartiers limitrophes au Parc national (en « aire d'adhésion »).
- Favoriser la concertation entre acteurs, avec les usagers et les pêcheurs.

Pour + d'infos
Flashez-moi !



ENGAGEZ-VOUS DANS LA CHARTE DU PARC NATIONAL DES CALANQUES

LA CHARTE DU PARC NATIONAL DES CALANQUES

ENGAGEZ-VOUS POUR LA PROTECTION DES CALANQUES,
en choisissant de décliner la charte dans une convention pluriannuelle à conclure avec le Parc national.

Qu'est-ce une charte de Parc national?

La **charte** définit, pour le **territoire** d'un Parc national et pour 15 années, une **politique** concertée de

PROTECTION

VALORISATION DES PATRIMOINES

SOLIDARITÉ ÉCOLOGIQUE

Une protection cohérente AVEC LE TERRITOIRE

2 ORIENTATIONS
7 MESURES PARTENARIALES IDENTIFIÉES

#Connaissances #Pêchedurable
#Qualitédeaux #Gestionportuaire
#Plaisance #Transition

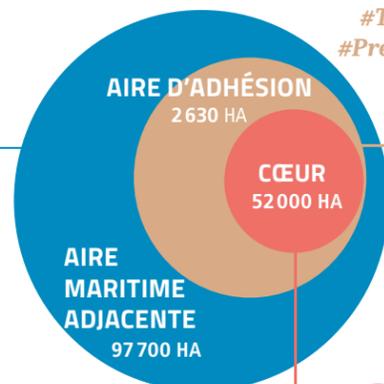
En mer, l'**aire maritime** adjacente exprime également des orientations de **développement durable**, à la différence près que les communes ne sont pas concernées.

L'**aire d'adhésion** à terre constitue le territoire en solidarité écologique avec le cœur, sur lequel les communes s'engagent volontairement pour favoriser **son développement durable**, avec l'appui du Parc national.
Dans le Parc national des Calanques, les communes de Marseille, Cassis et La Penne-sur-Huveaune ont fait le choix d'adhérer à la charte.

13 OBJECTIFS

#préserver #biodiversité
#terreetermer #écosystèmes
#quiétude #paysages #restaurer
#patrimoines #pêcheartisanale
#éduquer #sensibiliser
#tourismedurable

Le **cœur du Parc national** est la partie la plus protégée. Il bénéficie d'une protection renforcée via une réglementation spécifique. En plus du cœur terrestre, le Parc national des Calanques a la particularité d'avoir un **cœur marin** couvrant 90 % du cœur total.



4 ORIENTATIONS

20 MESURES PARTENARIALES IDENTIFIÉES
#Trameverte #Qualitépaysagère
#Préventiondesrisques#Natura2000
#Qualitédevie
#Développementdurable

Les fondamentaux du territoire en PARC NATIONAL DES CALANQUES

33 Modalités d'application de la réglementation en cœur de Parc national

Les conventions et les contrats d'application de la charte

Comment devenir officiellement un partenaire du PARC NATIONAL?

Les **communes du territoire** du Parc national peuvent adopter à tout moment la charte par délibération et ensuite conclure avec le Parc national une convention d'application générale ou partielle de la charte.

Les **autres collectivités et acteurs publics** peuvent directement conclure une convention d'application.

Les **organismes privés** peuvent conclure avec le Parc national un contrat d'application de la charte.

01 Le décret de création du Parc national (2012-507), Le code de l'environnement (L331)

02 1 Carte des périmètres du Parc national

03 La charte, publiée avec le décret de 2012

05

04

Pour + d'infos
Flashez-moi!



L'ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE EN 6 ÉTAPES

L'application de la charte du Parc national doit être évaluée tous les 12 ans. Ce document présente les résultats de l'évaluation 2012-2024. Les prochaines évaluations auront lieu à mi-parcours, en 2030, puis à la fin de la période d'application, en 2036.



01 Référentiel d'évaluation



02 Avis des habitants



03 Diagnostic du territoire



04 Consultation des acteurs



05 Rapport d'évaluation



06 Vote en CA



**SONDAGE
AUPRÈS DE LA
POPULATION LOCALE**

3 600
répondants

Les habitants et usagers de la Métropole Aix-Marseille se sont exprimés sur le projet de Parc national. Les enjeux majeurs du projet de Parc national, exprimé par les habitants et usagers de la métropole.



Les habitants ont exprimé un fort attachement émotionnel au Parc national. Ils le perçoivent comme un sanctuaire de biodiversité à protéger (92 % des répondants) et un espace naturel de loisir et de déconnexion (60 % des répondants).



Les habitants ont une bonne compréhension globale et acceptation du Parc national, de son projet et de ses actions (80 % des répondants).



Une volonté de mieux comprendre les enjeux écologiques sur le territoire via un effort de vulgarisation de la connaissance scientifique.



Un souhait d'être davantage impliqués dans les prises de décision et d'agir concrètement auprès du Parc national grâce à des actions participatives.



**ENJEUX
MAJEURS**

Le diagnostic du territoire réalisé en 2023 souligne les nombreuses avancées sur le territoire et notamment:

- La maîtrise et réduction des rejets (Alteo et émissaire de Cortiou);
- La maîtrise du risque incendie grâce à une forte collaboration entre pouvoirs publics;
- La restauration des habitats naturels littoraux et la renaturation des sols;
- L'innovation et les nombreuses initiatives de gestion, visant à limiter les impacts de la fréquentation sur l'espace naturel.

La majeure partie des pressions identifiées à la création du Parc national, sur les espèces et les habitats, perdurent voir s'amplifient:



Augmentation de la fréquentation à terre comme en mer



Pollutions



Risque incendie



Réchauffement climatique



Espèces exotiques envahissantes (agave, figuier de Barbarie, etc.)



Artificialisation de l'aire d'adhésion et pression foncière



CONCLUSION



Au terme de l'évaluation, le conseil d'administration du Parc national a voté à l'unanimité le renouvellement de la Charte, valable jusqu'en 2039 (15 ans). Ses 13 objectifs et ses 4 grandes orientations continuent de constituer un cap ambitieux et fédérateur.

Plusieurs recommandations ressortent de l'évaluation des 12 années de mise en œuvre de la charte:



Prendre en compte les changements climatiques



Concilier fréquentation et préservation



Gérer le patrimoine naturel



Renforcer l'engagement de tous



Gérer durablement les ressources halieutiques en associant les pêcheurs



Renforcer l'adhésion à la charte par les collectivités et les partenaires

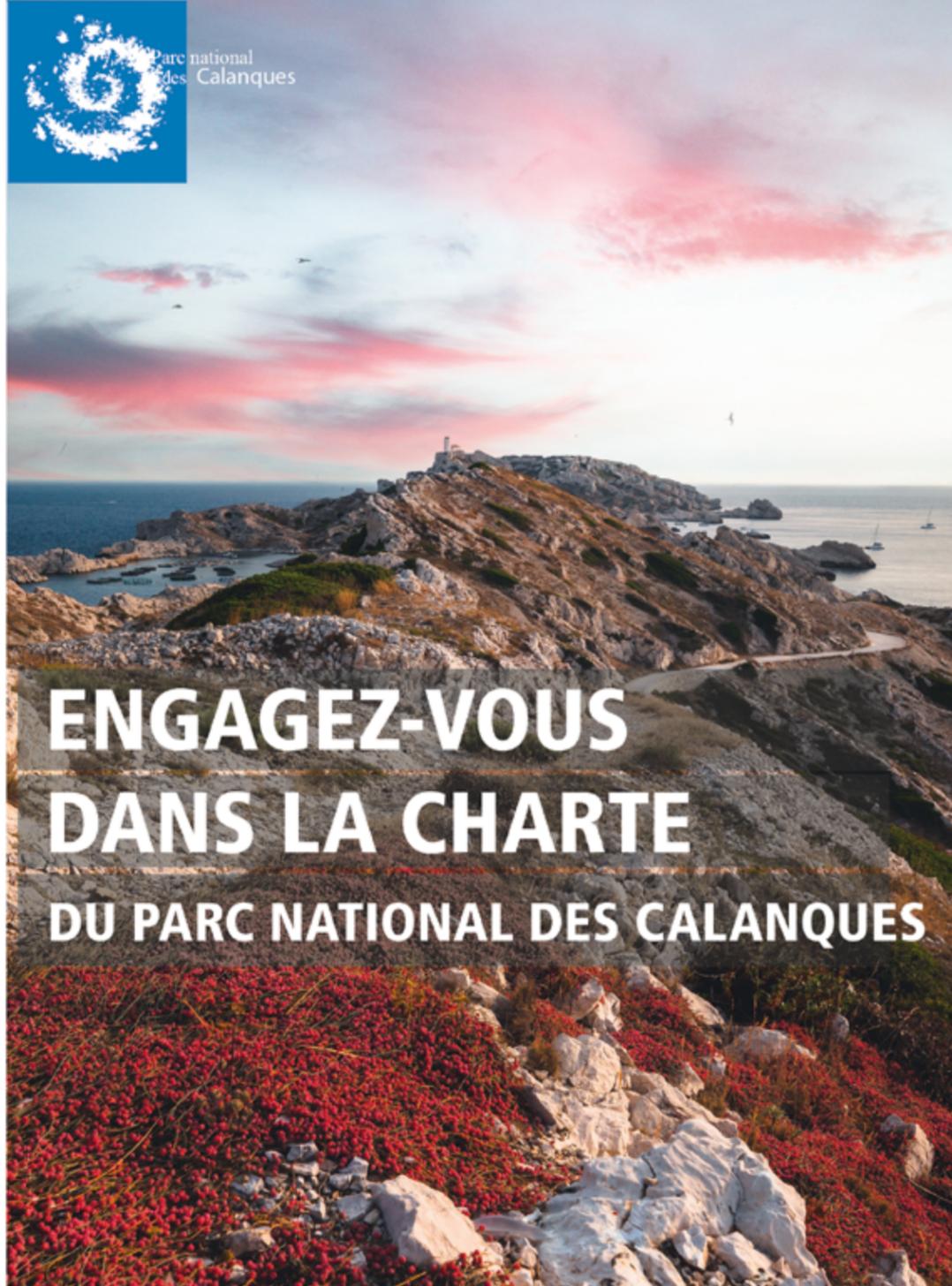
DES DÉFIS À RELEVER

Partager et vulgariser les connaissances scientifiques.
Renforcer les initiatives dans les quartiers limitrophes au Parc national (en « aire d'adhésion »).
Favoriser la concertation entre acteurs, avec les usagers et les pêcheurs.

Pour + d'infos
Flashez-moi!



ENGAGEZ-VOUS DANS LA CHARTE DU PARC NATIONAL DES CALANQUES



LA CHARTE DU PARC NATIONAL DES CALANQUES

ENGAGEZ-VOUS POUR LA PROTECTION DES CALANQUES, en choisissant de décliner la charte dans une convention pluriannuelle à conclure avec le Parc national.

Qu'est-ce une charte de Parc national?

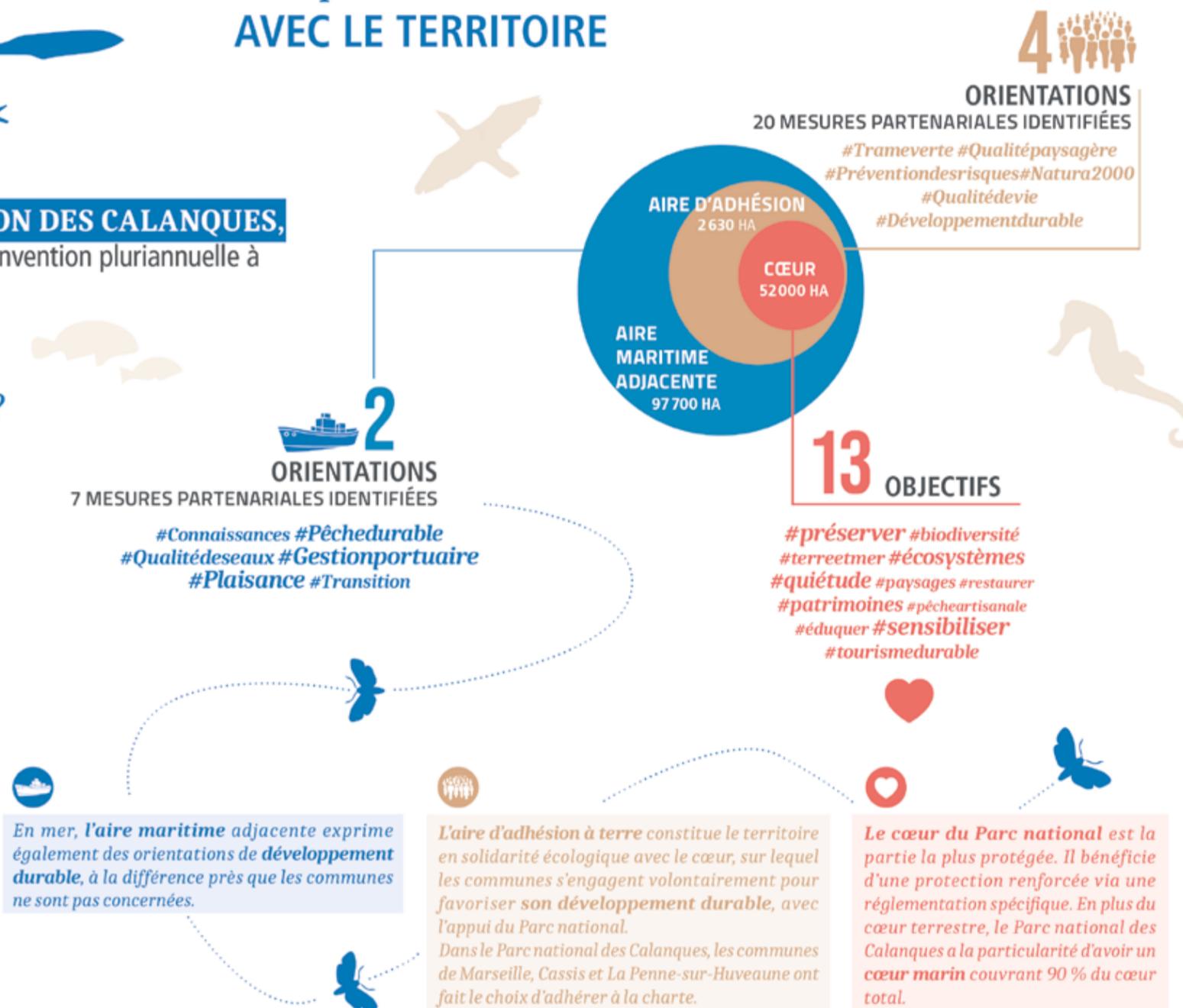
La charte définit, pour le territoire d'un Parc national et pour 15 années, une **politique** concertée de

PROTECTION

VALORISATION DES PATRIMOINES

SOLIDARITÉ ÉCOLOGIQUE

Une protection cohérente AVEC LE TERRITOIRE



Les fondamentaux du territoire en PARC NATIONAL DES CALANQUES

33 Modalités d'application de la réglementation en cœur de Parc national

Les conventions et les contrats d'application de la charte

Comment devenir officiellement un partenaire du PARC NATIONAL?

Les communes du territoire du Parc national peuvent adopter à tout moment la charte par délibération et ensuite conclure avec le Parc national une convention d'application générale ou partielle de la charte.

Les autres collectivités et acteurs publics peuvent directement conclure une convention d'application.

Les organismes privés peuvent conclure avec le Parc national un contrat d'application de la charte.

01 **Le décret de création du Parc national (2012-507),** Le code de l'environnement (L331)

02 **1 Carte** des périmètres du Parc national

03 **La charte,** publiée avec le décret de 2012

Pour + d'infos
Flashez-moi!

